REÇU LE
14.04.22
PREF.13

VILLE D'
AURIOL

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'ESSENTIEL

DU COMPTE ADMINISTRATIF

2021

Classified - Confidential

SOMMAIRE

I Quelques notions pour mieux comprendre le compte administratif Page 4

II Les Ratios Page 5

III Compte administratif de la commune Page 6

A Vue d'ensemble Page 6

B Focus sur quelques chiffres : l'essentiel Page 7

1. Evolution de la section de fonctionnement en 2019 et 2020 Page 7

2. Les recettes de fonctionnement Page 7

3. Les dépenses de fonctionnement Page 10

4. Les recettes d'investissement Page 12

5. les dépenses d'investissement Page 12

C La dette Page 14

D Les subventions versées Page 14

E Les taux de contributions Page 14

Classified - Confidential

REÇU LE
14.04.22
PREF.13

CADRE JURIDIQUE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ces documents doivent, également, faire l'objet d'une mise à disposition au public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire. La ville a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable à l'hôtel de ville ainsi que sur son site internet : www.mairie.auriol.fr

La loi n° 2015-991 portant *Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article 107 précise notamment que :*

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif 2021 a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 08 mars 2021
- Le vote du budget primitif intervenu le 12 avril 2021
- La Décision Modificative N°01 votée le 20 septembre 2021
- La Décision Modificative N°02 votée le 02 Novembre 2021
- La Décision Modificative N°03 votée le13 décembre 2021

Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1 qui suit la clôture de l'exercice et transmis au plus tard au représentant de l'État 15 jours suivant la date limite de vote fixée, soit le 15 juillet de l'année N+1. Le vote du compte administratif doit être précédé par le vote du compte de gestion.

Classified - Confidential

I. Quelques notions pour mieux comprendre le compte administratif

Le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité, par le maire, ordonnateur.

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts directs locaux, les dotations.

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les opérations réelles :

- Se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre :

- Exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant, notamment, de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Classified - Confidential

REÇU LE 14.04.22 PREF 13

II. Les ratios

En baisse

- **Produit des impositions directes/population :**

En 2021, ce ratio pour la Commune d'Auriol était de 630€/h pour une moyenne nationale de 574€/h contre 641€/h pour une moyenne nationale de 566€/h en 2020.

Forte amélioration

- **Dépenses d'équipement brut/population :**

En 2021, ce ratio pour la Commune d'Auriol était de 176€/h pour une moyenne nationale de 310 contre 64€/h pour une moyenne nationale de 280€/h en 2020.

Amélioration

- **Encours de dette/population :**

En 2021, ce ratio pour la Commune d'Auriol était de 946€/h pour une moyenne nationale de 886€ /h contre 1056€/h pour une moyenne nationale de 907€/h en 2020.

Hausse impact Economies de gestion

- **Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement :**

En 2021, ce ratio pour la commune d'Auriol était de 66.08% pour une moyenne nationale 59.4% contre 63.13% pour une moyenne nationale de 59.50% en 2020.

Capacité d'autofinancement:

	CA 2021	CA 2020	CA 2019
Epargne brute	3183 K€	1026 K€	1 259 K€
Epargne nette	2451 K€	42 K€	255 K€

Classified - Confidential

III. Compte administratif de la commune

Quelques chiffres clés du compte administratif de la commune en 2021:

A. Vue d'ensemble :

VALEURS EN k€

Formation du résultat comptable

Section de FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	17 055,38	RECETTES	19 973,75
		Excédent repo	1 736,44
TOTAL	17 055,38	TOTAL	21 710,19

Section d'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	10 251,50	RECETTES	12 988,01
Déficit reporté	1 021,67	Dont Affectation	
TOTAL	11 273,17	TOTAL	12 988,01

RESULTAT D'EXECUTION	RESULTAT D'EXECUTION
4 654,81	1 714,84

EXCEDENT GLOBAL
6 369,66

Restes a réaliser DEPENSES	Restes a réaliser RECETTES
995,86	763,19

RESULTAT CUMULÉ
6 136,98

- **En recettes de fonctionnement**

Un réalisé avec reprise des résultats reportés de 21 710 188€

- **En dépenses de fonctionnement**

Un réalisé de 17 055 375€

Soit un résultat définitif excédentaire de 4 654 813€

- **En Recettes d'investissement**

Un réalisé avec reprise des résultats reportés de 12 998 013€

- **En dépenses d'investissement**

Un réalisé avec reprise des résultats reportés de 11 273 171€

Soit un résultat total de clôture excédentaire de 1 714 842€

Et donc un résultat définitif excédentaire de 6 136 981 € (avec la prise en compte des restes à réaliser en recettes de 763 189€ et en dépenses de 995 864€)

Classified - Confidential

B. Focus sur quelques chiffres : l'essentiel

1. Evolution de la section de fonctionnement entre 2020 et 2021

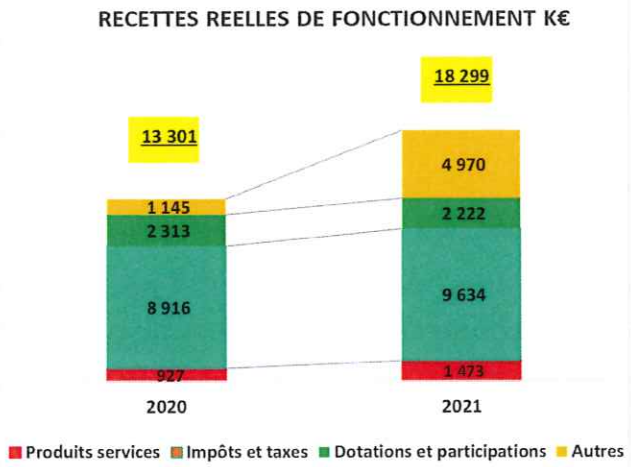

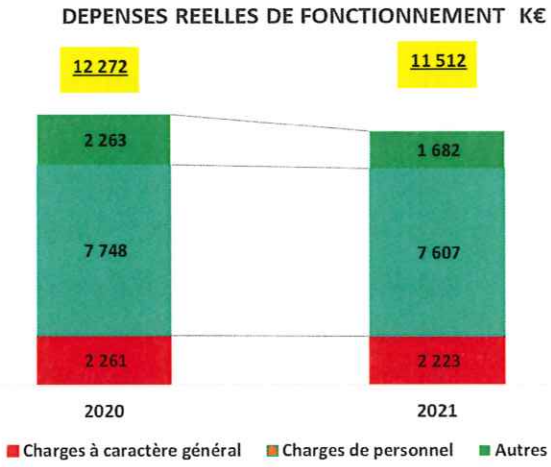

Le résultat de fonctionnement est de 6 787 k€ en 2021 vs. 1 029 k€ en 2020.

Les recettes de fonctionnement : 19 973 751€ *(Avec la prise en compte des produits rattachés et sans excédent reporté)*

Les recettes réelles de fonctionnement : 18 298 741 €

Les principales évolutions entre 2020 et 2021 sont les suivantes :

Nous constatons une très forte hausse de 38 % (soit + 4 998K€) contre une baisse au compte administratif 2020 de 0.24% (soit - 32k€).

La commune a bénéficié d'une recette de cession exceptionnelle liée à la vente du terrain des Gypières à Pont de Joux, pour 3 605 K€ qui participe à plus de 70% de la hausse.

Cependant, l'augmentation des recettes existantes et l'apport de recettes nouvelles et la renégociation des emprunts vont expliquer le gain de 1.4M€, malgré la forte baisse constatée de reprise de provision (-500 K€) liée au solde du contingent du SDIS pour la dernière année.

Tout d'abord, l'augmentation des recettes existantes est constatée sur les postes suivants :

-la hausse des redevances liée à la réouverture des écoles et crèches, du centre de loisirs, de la cantine (+290 K€),

-la hausse des redevances au titre des concessions du cimetière (+14 K€)

A noter que l'exonération de l'occupation du domaine public concernant les terrasses a été maintenue pour toute l'année 2021.

Classified - Confidential

-La fiscalité est en hausse de + 717 K€ (dont les contributions directes 391K€, FPIC + 25K€, taxe sur l'électricité +25K€, droits de mutations +238K€, droits de place +27K€, Taxe publicité extérieure +13 K€),

-Les dotations sont en baisse du fait des pertes liées à la compensation de la TH (-317K€), au remboursement des assurances avec la baisse des sinistres (-20K€) absorbée par une hausse de la DGF (+152 K€) et une recette exceptionnelle au titre des pertes de 2020 liée à la crise sanitaire (+ de 184 K€).

-L'aide exceptionnelle de 100K€ au titre du Label Capitale de la Culture autour de 3 temps forts :la libération d'Auriol, les journées du Patrimoine avec les Feria Aureoli, et la Noël provençal.

Ensuite, la commune a créé des recettes nouvelles comme la redevance au titre de l'occupation du domaine public de la voirie avec une hausse de près de 200 K€, au titre de l'exploitation de la carrière (+200 K€) en autres charges de gestion courante.

Enfin, la renégociation de la dette structurée nous a permis de percevoir le fond de soutien et des produits financiers divers (+308 K€).

L'attribution de compensation due aux transferts de compétences à la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) reste inchangée à -130 740€.

Le *Chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 295 884€*

Ce montant regroupe essentiellement :

- *Les remboursements sur les rémunérations du personnel (congés paternité, chômage, maladie, etc.: 295 884€*

Le *Chapitre 70 « Produits services… » s'élève à 1 473 203€*

Ce montant regroupe essentiellement :

- *Les redevances des services à caractère social, sportif, Périscolaires et enseignement (prestation de service unique, Contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, régie des sports, de cantines et garderies…) : 1 102 684€*
- *« Mise à disposition » de personnels (Métropole, Pompes funèbres…) 86 760€*
- *Recettes de la coupe de bois, concessions cimetières, stationnement voie publique, etc….) 56 406€*
- *Redevance au titre de l'occupation du domaine public routier (nouvelle) 190 023€*
- *Remboursement lié aux conventions de gestion avec la Métropole relatives aux compétences « Aires et parcs de stationnement » et « Création et gestion*

Classified - Confidential

des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

12 719€

les autres compétences ont été pleinement transférées (eaux pluviales, Aménagement, planification urbaine, GEMAPI, Défense contre les incendies…)

Le *Chapitre 73 « Remboursements, Subventions, Participations »* s'élève à : 9 633 636€

Ce montant regroupe essentiellement :

- *les impôts locaux : 8 169 785€*
- *les taxes de droits de mutation : 747 582€*
- *la taxe sur l'électricité : 313 915€*
- *le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 261 190€*
- *les droits de places 51 657€*
- *la taxe locale sur la publicité extérieure : 55 105€*
- *…*

Le *Chapitre 74 « Dotations et Participations »* s'élève à : 2 222 307€

Ce montant regroupe essentiellement :

- *La Dotation Forfaitaire et régularisation (DF) : 1 410 582€*
- *La Dotation de solidarité urbaine (DSU) : Perte*
- *La Dotation nationale de péréquation (DNP) : 298 249€*
- *Les compensations des exonérations sur les taxes habitations et foncières : 43 554€*
- *Remboursement Assurance 217 250€*
- *Versement exceptionnel au titre des pertes de recettes 184 251€*
- *Dotations pour titres sécurisés 24 260€*
- *…*

Le *Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »* s'élève à : 180 207€

Ce montant regroupe essentiellement :

Classified - Confidential

- *Produits des revenus des immeubles :* *179 940€*
- ...

Le *Chapitre 76 « Autres produits financiers »* s'élève à : 322 758€

Ce montant regroupe :

- *Les versements du fond de soutien des emprunts à risques et impact renégociation dette :* *443 514€*

Le *Chapitre 77 « Produits exceptionnels »* s'élève à : 3 657 647€

Ce montant regroupe principalement :

- Produits des cessions 3 605 800€
- *Les autres produits exceptionnels*

(Remboursements sinistres, pénalités reçues des contentieux,) : 40 950€

Le *Chapitre 78 « Reprises provisions »* s'élève à : 513 100€

Ce montant correspond à :

- *La reprise provisions risques et charges financières (suite renégociation des emprunts):* *228 000€*
- *le solde du remboursement du SDIS :* *285 031€*

Le *Chapitre 042 « opérations d'ordre »* s'élève à : 1 675 010€

Ce montant regroupe, essentiellement, les écritures de renégociation de l'emprunt pour 1 646 000€ et des opérations comptables relatives aux cessions, quote-part subventions d'investissement pour le solde...

L'excédent de fonctionnement reporté N-1 s'élève à : 1 736 438€

Classified - Confidential

2. Les dépenses de fonctionnement : 17 055 375€

(Avec la prise en compte des charges rattachées)

Les dépenses réelles de fonctionnement : 11 511 382€

Les principales évolutions entre 2020 et 2021 sont les suivantes :

De manière générale, nous constatons une baisse de 6% (soit -760K€) contre une hausse de 2.4% (soit + 289K€) par rapport au compte administratif 2020.

La hausse de certains postes de dépenses spécifiques va être compensée par des baisses équivalentes sur de nombreux postes alors même que les services ont fonctionné presque normalement et que les festivités et les actions de communication ont repris.

La hausse s'explique principalement par des charges incompressibles comme les locations mobilières (+28 K€), les frais de transports (+5K€), l'entretien des réseaux notamment (+29K€). Compte tenu des protocoles imposés par la crise sanitaire, les frais de nettoyage des locaux sont en hausse avec le renfort des missions de sous-traitance complémentaires à engager (+65 K€) ainsi que les contrats de prestations de services (+33K€), les fêtes et cérémonies (+15K€).

Des économies ont été faites sur les charges à caractère général comme la maintenance du matériel et des bâtiments liés à des travaux et au renouvellement du parc automobile notamment (-84K€) ; sur les Honoraires (-27K€), frais de missions et relations publiques (-6K€).

La baisse est liée aux autres charges de gestion courante (soit -315K€) en lien avec le versement effectué au SDIS. En effet, la résolution du contentieux au SDIS 13 (échelonné de 09/2019 à 06/2021) constitue une charge de 285K€ en 2021 (contre 600K€ par rapport à 2020) qui s'équilibre par une reprise de provision des charges en recettes de fonctionnement pour le même montant.

Des économies sont réalisées grâce à la baisse des charges financières (-170K€) du fait de la renégociation des emprunts structurés et de la baisse des taux, des charges financières et de la provision pour risques financiers en lien avec à la renégociation de l'emprunt structuré. Le taux du nouvel emprunt correspond à 0,95% contre 3,8% au taux moyen actuel de ces 4 emprunts.

Les subventions versées au CCAS ont été diminuées mais maintenues pour le tissu associatif.

Les charges de personnel sont en baisse également, à -2% soit -140K€.

Cette diminution est le résultat de mouvements de personnel non connus au moment des prévisions budgétaires 2021, entre autres, de deux départs anticipés pour rupture conventionnelle d'un commun accord avec les agents, du départ de sept autres agents à leur demande soit pour mutation, soit pour fin de contrat, soit pour détachement auprès d'autres administrations.

Classified - Confidential

La masse salariale dépend avant tout du nombre des effectifs qui sont en baisse en 2021 à 204 agents contre 222 en 2020.

Le PPCR – « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » – a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. Il a pris effet au 1er janvier 2016 jusqu'en 2021 avec un report en 2022.

L'impact moyen annuel du GVT et du PPCR pour 2021 est d'environ 85 k€ soit 1.1% de la masse salariale.

Le *Chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées »* s'élève à : 7 607 121€

Ce montant regroupe, essentiellement, la rémunération du personnel

- *La rémunération principale des agents titulaires : 3 986 414€*
- *La rémunération des agents contractuels +apprenti/service civique 251 440€*
- *Charges patronales : 2 098 320€*
- *Indemnités : 736 052€*
- *Cotisations diverses : 324 785€*
- *Nouvelle bonification indiciaire (NBI) et supplément familiale de traitement (SFT) : 210 110€*

Le *Chapitre 011 « Charges à caractère Général »* s'élève à : 2 258 371€

Ce montant regroupe essentiellement :

- *Les achats services extérieurs, entretiens, réparations et autres : 1 390 346€*
- *Les achats de prestations de services, matières et fournitures : 893 192€*

Classified - Confidential

Le *Chapitre 014 « Atténuations de produits »* s'élève à : 309 804€

Ce montant regroupe essentiellement :

- *Le Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi relative à la* Solidarité et au Renouvellement Urbains *(SRU) :* *157 958€*
  Attribution de compensation à verser à la Métropole : *130 740€*
- *La part contribution du FPIC* *21 106€*

Le *Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »* s'élève à : 955 020€

Ce montant regroupe essentiellement :

- *Les subventions de fonctionnement versées (CCAS, associations...):* *502 605€*
- *Les Indemnités aux élus :* *145 167€*
- *Le paiement de la dette au SDIS constaté en charges de gestion courante en dépenses de fonctionnement comme en reprise de provisions en recettes de même nature :* *285 031€*

Le *Chapitre 66 « Charges financières »* s'élève à : 287 993€

Ce montant regroupe les charges d'intérêts et les Intérêts courus non échus (charge d'intérêts à 428 454€).

Le *Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »* s'élève à : 62 472€

Ce montant regroupe les charges liées aux contentieux SEM de 2016 pour 46 555€ et les pénalités de frais de justice .

Cette année, il y a aussi eu l'aide exceptionnelle au loyer des commerçants 10 899€

Le *Chapitre 68 « Dotations provisions »* s'élève à : 30 600€

Ce montant regroupe, essentiellement, des provisions pour les garanties d'emprunt.

Le *Chapitre 042 « Opérations d'ordre »* s'élève à : 5 543 994€

Ce montant regroupe, essentiellement, des opérations comptables relatives aux cessions, aux dotations d'amortissements...et cette année les indemnités de remboursement anticipé des emprunts de 1 205 000€ et des écritures de renégociation.

Classified - Confidential

3. Les recettes d'investissement : 13 751 202€

***(sans la prise en compte des restes à réaliser :* 12 988 013€)**

Le *Chapitre 13 « Subventions d'investissement »* s'élève à : 775 700€
(dont 313 189€ de restes à réaliser)

Ce montant regroupe, essentiellement, les subventions reçues, notifiées et prévisionnelles pour le financement de nos projets d'investissement et les amendes de police.

Le *Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »* s'élève à : 936 576€

Ce montant regroupe :

- *Excédents de fonctionnement capitalisés :* *675 139€*
- *La Taxe d'aménagement :* *146 068€*
- *Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA):* *115 369€*

Le *Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »* s'élève à : 6 014 002€

Ce montant regroupe le refinancement de la dette liée à la renégociation des emprunts structurés

Le *Chapitre 45 « Opération sous mandat »* s'élève à : 895 334€
(dont 450 000€ de restes à réaliser)

Ce montant regroupe les opérations sous convention avec la Métropole en investissement relatives aux parkings Ansaldi II, le Clos et Plumier avec un solde de 45K€ de 2020 relatif au parking Ansalsi I.

Le *Chapitre 040 « Opérations d'ordre »* et le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » totalisent un montant de : 5 102 994€

Ce montant représente, essentiellement, des recettes d'ordre relatives aux cessions avec les Gypières, aux dotations d'amortissement, immobilisations en cours, à la renégociation des emprunts à risque…

4. Les dépenses d'investissement : 12 269 034€

***(sans la prise en compte des restes à réaliser ni du solde d'exécution négatif reporté de N-1 :* 10 251 502€)**

Classified - Confidential

En 2021, nous atteignons plus de 2 M€ au titre des dépenses d'équipements, montant que nous n'avions pas dépassé depuis plus de 7 ans. Compte-tenu du remboursement de la dette et de la faiblesse de l'épargne nette, les investissements de ces dernières années avaient été limités.

La bonne gestion engagée, depuis 2020, nous permet de dégager, les marges de manœuvre nécessaires pour soutenir notre plan d'investissement et réaliser un rattrapage. Un Programme Pluriannuel des Investissements jusqu'en 2024 a été élaboré qui permet d'organiser au mieux ces travaux.

Le Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » s'élève à : 6 745 547€

Ce montant regroupe les emprunts (remboursement du capital pour 2021 à 731 545€) auprès des établissements de crédit, mais surtout la renégociation des 4 emprunts de la SFIL structurés.

Le *Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »* s'élève à : 75 996€
(dont 17 224€ de restes à réaliser)

Ce montant regroupe essentiellement :

- L'achat de nouveaux logiciels pour la comptabilité, les ressources humaines, la commande publique, la crèche, le cimetière, l'Etat civil et la communication,
- Des licences comme celle de l'application citoyenne pour 3 100€,
- Des vérifications et études des ouvrages d'art pour 20 298€.

Le *Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »* s'élève à : 1 763 769€
(dont 185 150€ de restes à réaliser)

Ce montant regroupe essentiellement :

Les dépenses d'acquisition de terrain dont 950 K€ pour la parcelle Rue du Clos, de la chapelle Sainte Catherine à l'euro symbolique, les frais de géomètres pour les biens vacants, les écrans pare-blocs de la falaise sainte croix, l'aménagement du Cours (coffret électrique et boulodrome), l'équipement des services techniques en véhicules de transport, l'acquisition de la balayeuse notamment pour 157 K€, les travaux dans les bâtiments liés à la sécurité, et l'amélioration des équipements acoustiques, thermiques, l'étanchéité, laissés de côté les années précédentes.

L'acquisition de matériel informatique et équipements de nos services municipaux, nos écoles et crèches.

Classified - Confidential

En 2021, nous avons investi dans l'équipement des services techniques, les travaux dans les bâtiments liés à la sécurité, l'entretien de la voirie, le matériel informatique, les équipements de la crèche et de nos écoles, la vidéo-protection.

Le *Chapitre 23 « Immobilisations en cours »* s'élève à : 597 570€
(dont 47 035€ de restes à réaliser)

Ce montant regroupe essentiellement :

Le réaménagement de la mairie, l'alarme des groupes scolaires et services techniques, le wifi a été installé dans toutes les classes élémentaires de nos 4 groupes scolaires.

l'aménagement de faux plafonds de la crèche, le chauffage de l'école Claire Dauphin, la création d'une baie de brassage , la lancement du plan vélo (relevés topographiques), les travaux de voirie liés à l'amélioration de la sortie de l'A52, enfin, l'éclairage de la Douronne.

Le *Chapitre 45 « Opération pour le compte de tiers »* s'élève à : 830 000€
(avec les RAR 746 455€ de restes à réaliser)

Ce montant regroupe essentiellement :

Les travaux liés au Parking du Clos (74 166€), au Parking Plumier (7 615€), au Parking Ansaldi (1 764€).

Le *Chapitre 040 « Opérations d'ordre »* et le *Chapitre 041* « Opérations patrimoniales » s'élève à 1 234 010€

Ce montant regroupe, essentiellement, des opérations comptables relatives aux cessions, aux dotations d'amortissements, travaux en régie et cette année les écritures de renégociation de la dette structurée.

Le solde d'exécution négatif reporté N-1 s'élève à : 1 021 669€

Classified - Confidential

C. La Dette :

- La dette en capital au 31/12 de l'exercice est de 12 708 633€
- L'annuité payée au cours de l'exercice 2021 est de 1 159 999.41€
  Dont 731 545.26€ de remboursement en capital
  Et 428 454.15€ en intérêts pour les emprunts en cours, dont la somme de 133 146.75€ a été réglée au titre des quatre contrats de prêts refinancés dans le cadre des intérêts courus non échus (autofinancement).

Pour rappel, Il a été réalisé la renégociation de 4 emprunts pour un capital refinancé de 6 014 001.99€.

L'indemnité compensatrice dérogatoire des intérêts de 441 000€ a été prise en compte dans le calcul des conditions financières.

Le montant de l'indemnité compensatrice de 1 205 000€ (IRA) a été intégré dans le capital du contrat de prêt de refinancement et est aussi amortie sur une période 12 ans.

D. Les Subventions versées

- En 2021, la commune d'Auriol a versé 139 600€ de subventions de fonctionnement aux associations et 355 000€ au CCAS afin de préserver le dynamisme d'Auriol et la solidarité vis-à-vis des plus défavorisés.

E. Les taux de contributions

Les taux de contributions directes votés pour 2021 sont :

- 43.55% pour la Taxe Foncière sur le bâti
- 60% pour la Taxe Foncière sur le non bâti

Concernant le taux pour la Taxe d'habitation, il est rappelé que la loi de finances 2020 impose le gel des taux à leur valeur de 2019, soit à 23.50%. Il n'y a donc plus lieu de voter le taux de la Taxe d'Habitation.

Classified - Confidential